Loi antiterroriste: Emeline conteste son interdiction de sortie du territoire (MàJ)

01/07/2015 à 11h50



1/07/15

Émeline, Mulhousienne de 22 ans, s'est vue refuser le droit de sortir du territoire, alors qu'elle venait de faire une demande de passeport. Les services de renseignement la soupçonnent de vouloir s'entraîner au Djihad et de revenir en France pour perpétrer des actes terroristes. La jeune femme, convertie récemment à l'Islam, parle de calomnie.

29/06/15

Selon Mediapart, une jeune femme de 22 ans conteste son interdiction de sortie de territoire pour six mois suite à un arrêté du ministère de l'intérieur en date du 23 mars 2015. L'interdiction se fonde essentiellement sur sa « radicalisation » religieuse, ce qu'elle conteste.



Une « atteinte disproportionnée »

Le 22 mai 2015, son avocat, François Zind, a déposé un recours en annulation devant le tribunal administratif de Paris, arguant que l'arrêté du ministère était insuffisamment motivé et représentait une « atteinte disproportionnée » à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.
La jeune femme avait été reçue le 30 mars 2015 à la préfecture du Haut-Rhin mais ses explications n'ont pas été jugées suffisantes par le ministère de l'Intérieur qui, le 15 avril 2015, lui a signifié le rejet de son recours gracieux.

(…) 20Minutes.Fr